



**2<sup>nde</sup> édition de la Conférence Annuelle de l'AfAA**

**14 - 16 avril 2021**

**« Réforme et innovation dans le règlement des différends internationaux : Perspectives africaines »**

## **PROGRAMME**

### **COMITÉ DE PROGRAMME**

Bayo Ojo(Nigeria)  
Emilia Onyema (Royaume-Uni/Nigeria)  
Haytham Ali (Égypte)  
Kathleen Mpofu (Pays-Bas/Zimbabwe)  
Lise Bosman (Pays-Bas/Afrique du Sud)  
Mohamed Hafez (Égypte)  
Ndanga Kamau (Pays-Bas/Kenya)  
Njeri Kariuki (Kenya)  
Vlad Movshovich (Afrique du Sud)

### **Président:**

Rukia Baruti (Royaume-Uni/Tanzanie)



**Mercredi 14 avril 2021 (tous les temps en GMT)**

**Assemblée Générale Annuelle**  
(14h00 – 16h15)

**JOUR 1 – Jeudi 15 avril 2021 (tous les temps en GMT)**

(8h25 – 08h30)

**Allocution de bienvenue**

8h30 – 08h40)

**Remarques liminaires**

(8h40 – 9h00)

**Discours d'ouverture**

**Session du matin 1**

(9h00 – 10h30)

**Panel 1 : Le Protocole d'investissement de l'AfCFTA : Une occasion de faire converger et évoluer le Code panafricain d'investissement (CPI)**

Cette table ronde examinera si et dans quelle mesure l'approche adoptée par le CPI pour promouvoir l'investissement intra-africain est viable en tenant compte des facteurs qui ont guidés le CPI, tels que le déséquilibre apparent entre les droits des investisseurs et l'espace réglementaire de l'État hôte et l'expérience négative des États hôtes africains en matière de RDIE. Le panel déterminera si l'approche protectionniste adoptée par le CPI est mal orientée et si elle risque de décourager plutôt que de promouvoir les investissements intra-africains. Le Protocole d'investissement de l'AfCFTA représente une occasion sans précédent pour l'Union africaine d'évaluer et de recalibrer l'approche adoptée dans le CPI en gardant à l'esprit que les investissements qu'ils visent à promouvoir viennent d'Afrique et non des traditionnels États exportateurs de capitaux.

**PAUSE-CAFÉ**

(10h30-11h00)

**Session du matin 2**

(11h00 – 12h30)

**Panel 2 : Le règlement des différends dans les accords régionaux d'investissement en Afrique : Innovation ou immobilisme ?**

Ce panel discutera a) de l'Accord d'investissement du COMESA ; b) de l'Acte Supplémentaire de la CEDEAO sur l'investissement et des instruments connexes ; c) du Protocole sur le financement et l'investissement et du modèle de TBI de la SADC ; d) du droit de l'arbitrage OHADA et des tendances et innovation récentes dans les TBI africains tels que le TBI Maroc-Nigeria et le TBI Cameroun-Canada etc. Cela conduira à discuter d'une grande variété de considérations politiques et rédactionnelles. Les membres du panel présenteront brièvement les dispositions pertinentes avant de discuter des similitudes/différences entre les instruments, les aspects novateurs et leur importance pour le règlement des différends sur le continent en général.



### **DÉJEUNER**

(12h30 – 14h00)

#### **Session de l'après-midi 1**

(14h00 – 15h30)

#### **Panel 3 – Les initiatives et propositions actuelles de réforme du RDIE au niveau multilatéral**

Ce panel traitera de la révision du règlement du CIRDI, des travaux du Groupe de travail III de la CNUDCI et des innovations récentes dans la pratique des traités et des TBI. Un point sera fait sur le projet de révision du règlement du CIRDI et notamment sur les nouvelles dispositions qu'il devrait intégrer ; un autre sur les processus, les questions et les options de réforme identifiés par le Groupe de travail III de la CNUDCI ; et un dernier point sur les innovations récentes dans la pratique des traités ; ce panel examinera également dans quelle mesure les États et spécialistes africains contribuent à ces processus de réforme.

### **PAUSE-CAFÉ**

(15h30-16h00)

#### **Session de l'après-midi 2**

(16h00 – 17h30)

#### **Panel 4 : Perspectives africaines sur les options actuelles de réforme du RDIE**

Les membres du panel répondront aux questions visant à dégager les principales caractéristiques des différentes options de réforme (prévention des différends, création d'un centre consultatif multilatéral, création d'un code de déontologie pour les arbitres, réforme des TBI, mise en place d'un mécanisme d'examen ou d'appel autonome et création d'un système de cour multilatérale permanente des investissements composée d'un tribunal de première instance et d'une instance d'appel), souligner les avantages et inconvénients de chaque option du point de vue africain et déterminer comment les acteurs africains peuvent contribuer et participer aux différentes options de réforme. Les participants évalueront également d'un œil critique si et comment les trois processus de réforme pourraient contribuer à remédier aux faiblesses du système actuel de RDIE.

## **JOUR 2 – Vendredi 16 avril 2021 (tous les temps en GMT)**

#### **Session du matin 1**

(9h00 – 10h30)

#### **Panel 5 : La médiation n'est certainement pas le parent pauvre de l'arbitrage**

Les détracteurs de la médiation ont souvent décrit les autres modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) comme le "parent pauvre" de l'arbitrage. Notre 6<sup>ème</sup> Panel prouvera le contraire, en expliquant à nos participants, après une présentation générale de la Médiation, pourquoi celle-ci est très adaptée au Milieu Africain, que ce soit historiquement, ou d'un point de vue traditionnel, ou encore, depuis l'évolution qui a abouti à ce qu'est la Médiation telle qu'on la connaît aujourd'hui. Notre Panel examinera les éléments essentiels de la Médiation et pourquoi elle devrait toujours être considérée aujourd'hui comme une méthode viable de résolution des conflits par tous les praticiens en Afrique. Ils démontreront pourquoi il incombe aux praticiens de se munir des outils et atouts nécessaires pour conseiller leurs clients sur le MARC le plus approprié à un litige particulier et de peser les Pour et les Contre de la Médiation en Afrique. Une brève référence sera faite à *La Convention de Singapour*, parmi les derniers développements sur la Scène de la Médiation.



<b>PAUSE-CAFÉ</b> (10h30-11h00)	
<b>Session du matin 2</b> (11h00 – 12h30)	
<b>Panel 6 : La Convention de Singapour sur la médiation : un grand pas pour la médiation dans les litiges transfrontaliers ?</b>	
<p>Une analyse minutieuse des nouvelles dispositions/mesures ; des implications commerciales et juridiques des protections qu'elle apporte ; du taux probable d'adoption de la Convention ; et des débats de politique publique autour de la mise en œuvre de la Convention. Le format suggéré est un exposé principal avec trois intervenants pour examiner les différents aspects de la Convention et permettre de poser des questions aux membres du panel à la fin de la séance.</p>	
<b>DÉJEUNER</b> (12h30 – 14h00)	
<b>Session de l'après-midi 1</b> (14h00 – 15h30)	<b>Session de l'après-midi 1</b> (14h00 – 15h30)
<b>Panel 7A : Les nouvelles technologies dans l'arbitrage international et ses risques</b>	<b>Panel 7B : L'initiative Belt &amp; Road : Ce que cela signifie pour le règlement des différends en Afrique</b>
<p>Cette session portera sur les tendances et les besoins de l'intelligence artificielle (IA) dans l'arbitrage international ; la protection des données et la possibilité d'adopter le RGPD dans l'arbitrage international ; les risques de cybersécurité dans l'arbitrage international ; et déterminera si le blockchain sera la force innovatrice et perturbatrice qui remodelera l'arbitrage international. Compte tenu du niveau de développement et de l'accès à l'IA en Afrique, que faudrait-il faire, le cas échéant, pour que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte ?</p>	<p>La "Belt and Road Initiative" de la Chine couvre plus de 60 pays d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie et implique de nombreux investisseurs, entrepreneurs et promoteurs ainsi que des États. Il est inévitable que des différends commerciaux surgissent. La Chine a non seulement ouvert des tribunaux à Beijing, Xi'an et Shenzhen à cette fin, mais elle a également été à l'initiative de la création du Centre d'arbitrage conjoint Chine-Afrique à Johannesburg. Si cela montre que la Chine s'est préparée à de tels différends, qu'a fait l'Afrique pour s'y préparer ? Ce panel discutera des opportunités offertes à l'Afrique par la BRI et comment les institutions d'arbitrage des pays africains peuvent s'assurer qu'elles sont mieux placées pour résoudre ces différends.</p>
<b>PAUSE-CAFÉ</b> (10h30-11h00)	
<b>Session de l'après-midi 2</b> (16h00 – 17h30)	<b>Session de l'après-midi 2</b> (16h00-17h30)
<b>Panel 8A : Protéger les droits de l'Homme par l'arbitrage : The Hague Rules on Business and Human Rights Arbitration</b>	<b>Panel 8B : Efficacité de l'arbitrage international : Le point de vue du jeune praticien</b>



Compte tenu de l'importance croissante des questions relatives aux droits de l'Homme et à l'accès à la justice dans les activités commerciales, cette session fournira une analyse de l'arbitrage et des règlements comme un moyen efficace de protéger les droits de l'homme. Un intervenant donnera un aperçu des règlements, y compris les objectifs, les buts et les dispositions clés. D'autres intervenants débattront ensuite de la question de savoir si le recours à l'arbitrage de cette manière améliorera l'accès à la justice et offrira une solution alternative et efficace aux violations des droits de l'homme résultant d'activités commerciales dans le contexte africain.

Alors que l'arbitrage international est considéré depuis des années comme le moyen le plus efficace de résoudre les différends internationaux, beaucoup sont convaincus depuis peu que l'arbitrage international a perdu en efficacité et est devenu plus coûteux. Ce panel, composé de jeunes praticiens, donnera son point de vue sur ce que constitue, pour ses membres, l'efficacité dans l'arbitrage international, sur les questions qui ont eu un impact sur l'efficacité dans l'arbitrage international et sur ce qui devrait être fait pour l'améliorer.

**REMISE DES PRIX**

(17h30)

**remarques de clôture**

(17h40 - 17h45)